

9 août 2010

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, dûment convoquée et tenue le 9 août 2010 à 20h00.

Présences : Julie Simard, Lucie Gilbert, Marco Laplante, Michel Fortin, Claire Pouliot, Carl Lessard

Absence :

Formant quorum sous la présidence du Maire Henri Gagné.  
Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion.

La lecture et l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Claire Pouliot.

L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2010 est proposée par Michel Fortin.

Il est proposé par Julie Simard et résolu à l'unanimité que la secrétaire soit autorisée à payer les comptes pour un montant de \$197,304.75 (chèques numéro 14 526 à 14 603).

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner

#### DÉROGATION MINEURE AU 536, RUE LESSARD

IL EST PROPOSÉ par Claire Pouliot et adopté à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure faite par Francis Larivière et Janie Labrecque pour la maison du 536 rue Lessard que ceux-ci viennent d'acquérir et qui est construite en petite partie dans la bande riveraine, soit 2.09 mètres d'un côté et 1.20 de l'autre côté.

#### RECOMMANDATION DE PAIEMENT # 4 À CONSTRUCTIONS DE L'AMIANTE

SUR PROPOSITION de Carl Lessard et adopté à l'unanimité, il est résolu que le conseil municipal autorise le paiement du décompte progressif # 4 au montant de \$169 730.94 aux Constructions de l'Amiante dans le cadre du projet de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Grondin.

#### DEMANDE CPTAQ FERME LOUGIL

Il est proposé par Julie Simard et adopté l'unanimité que le conseil municipal appui la nouvelle demande de Louise Bilodeau pour Ferme Lougil à la CPTAQ. Dans cette nouvelle demande, la maison serait déménagée à l'extérieur du droit acquis. La demande porte également sur l'aliénation du terrain afin de la détacher du reste de la ferme.

Le tout étant conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la Municipalité Saint-Frédéric.

## DOSSIER VTT

Le conseil accepte de conserver le droit de passage au Club Quad Amiante dans la rue St-Olivier, le rang St-Pierre et le rang St-Amable qui a été donné pour l'hiver 2010-2011. Le tout conditionnel à ce que ceux-ci confirment par écrit que les coûts encourus pour l'installation de pancartes conformes seront entièrement à leurs frais. Les pancartes en question seront installées en collaboration avec le Club Quad Amiante et l'inspecteur municipal.

Julie Simard donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil, un règlement sur le droit de passage du Club Quad Amiante dans la rue St-Olivier, rang Saint-Pierre et rang St-Amable sera adopté.

## RAPPORT DES COMITÉS

### a) Entretien routier

De la réparation d'asphalte devait être faite depuis un certain temps mais nous attendons toujours après la compagnie qui effectue ces travaux. Si cette compagnie n'est pas disponible prochainement, nous regarderons vers une autre compagnie.

### b) Loisirs et embellissement

Un robinet du chalet des Loisirs coule constamment avec un bon débit. Cathy Poulin demandera à Lucien Lachance d'aller réparer le tout.

### c) Eau potable

Le niveau de l'eau potable est assez bas. Il se peut qu'un avis soit bientôt envoyé aux résidents afin de demander la collaboration de ceux-ci.

## CORRESPONDANCE

Cathy Poulin participera à une formation intitulée « De l'appel d'offres au respect des modalités contractuelles » le 19 octobre prochain. Le coût est de 185.00\$ plus taxes mais ce montant sera remboursé par la compagnie MMQ qui est l'assureur de la Municipalité.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner

## VARIA

Rien à mentionner.

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Claire Pouliot à 21h00.